

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Direction des Musées – Régularisation du statut de neuf objets – Transfert de propriété à titre gratuit d'objets archéologiques**

Monsieur AMIRI expose :

Au cours de l'année 1963, dans les espaces de l'ancienne abbaye Saint-Bénigne de Dijon, au Musée archéologique (dont le bâtiment appartient à l'État), des travaux d'aménagement ont eu lieu.

A cette occasion, un ensemble d'œuvres a été découvert de manière fortuite et a été inscrit à l'inventaire réglementaire de ce musée :

- un christ en croix, en calcaire, attribué à Claus de Werve daté du premier quart du XV<sup>ème</sup> siècle et dont la valeur marchande est estimée à 1 000 000,00 € ;

- une dalle funéraire, en calcaire gravé, et le mobilier de la sépulture de Simon de Saulx, objets datés du premier quart du XV<sup>ème</sup> siècle et dont la valeur marchande est estimée à 15 000,00 € ;
- divers éléments lapidaires et fragments de carreaux de terre cuite datés entre le V<sup>ème</sup> et le XIV<sup>ème</sup> siècles et qui sont estimés à 15 000,00 €.

Ces objets témoignent de l'histoire de l'abbaye Saint-Bénigne dont le rôle a été majeur dans l'histoire de la Ville de Dijon. Cet ensemble, par ailleurs déjà en partie présenté au public du musée archéologique, s'inscrit pleinement, par sa provenance et son contexte de découverte dans les axes des collections de ce musée. Certaines œuvres, comme le Christ attribué à Claus de Werve, sont en outre des objets majeurs du corpus de la sculpture bourguignonne.

Le statut de propriété de ces objets, au titre de l'article 716 du Code Civil, se trouve partagé par moitié entre l'État et la Ville de Dijon (l'État en tant que propriétaire du bâtiment et la Ville de Dijon comme inventeur des découvertes). Au bénéfice d'une meilleure gestion des collections, dès lors que la Ville de Dijon en ferait la demande, l'État pourrait lui céder sa part afin que celle-ci soit l'unique propriétaire de l'ensemble.

L'ensemble des objets candidats à ce transfert de propriété a été préalablement soumis à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté le 16 novembre 2021, qui a émis un avis favorable.

Conformément aux articles R 125-3 et L 125-1 du Code du patrimoine, la décision de transfert de propriété doit faire l'objet d'un arrêté du Préfet de Région.

Ce transfert de propriété à titre gratuit ne serait pas assorti d'obligations spécifiques, outre la conservation et l'accessibilité des objets au sein du musée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – Autoriser Monsieur le Maire à demander le transfert de propriété à l'État, dans les conditions prévues dans le présent rapport, à titre gratuit, des objets (dont la liste et le descriptif figurent en annexe) découverts lors de fouilles fortuites en 1963 dans les espaces de l'ancienne abbaye Saint-Bénigne en actant donc la pleine propriété à la Ville de Dijon ;

2 – Décider l'inscription, à ce titre, de ces objets à l'inventaire du Musée archéologique ;

3 – Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour les restaurations de ces œuvres ;

4 - M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**